

## Pour l'école publique

La contribution suivante est issue d'une conversation avec Monsieur René Grégorius, président de la Fédération Générale des Instituteurs.

\* Qui dit école libre à Luxembourg parle de l'école privée catholique. L'école publique ne serait-elle pas libre?

\* Les adversaires de l'école privée sont d'abord des défenseurs de l'école publique.

L'école publique accueille les enfants de toutes les couches sociales. Laïque, elle est tolérante et offre un cadre démocratique pour la convivence de tous les enfants. L'école publique luxembourgeoise garantit le pluralisme même si l'école primaire n'offre pas (encore) d'alternative au cours de doctrine chrétienne.

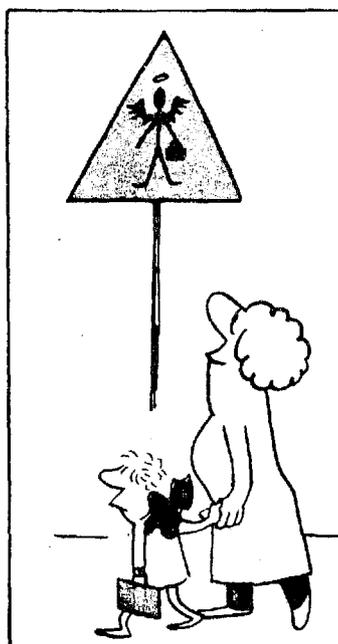
La loi scolaire de 1912 stipule dans son article 22 que "l'instituteur s'abstient d'enseigner, de faire ou de tolérer quoi que ce soit qui puisse être contraire au respect des opinions religieuses d'autrui." Cet état de choses est envié de par le monde puisqu'il permet aux élèves de toutes les idéologies de se trouver à l'aise dans l'école publique.

Le financement des écoles privées

La liberté d'ouvrir des écoles existe à Luxembourg: elle n'entraîne pas d'obligations financières de la part de l'Etat. En finançant les écoles privées l'Etat favoriserait la création de structures scolaires privées et publiques parallèles jusque dans les plus petits villages. Ces écoles ne seraient plus compétitives. Une égalité financière se ferait aux dépens de l'école publique: le privé peut toujours recourir à des fonds privés et en temps de crise des restrictions budgétaires se feraient sentir surtout dans l'enseignement public qui ne dispose que des ressources publiques. Tel est le cas actuellement en Belgique.

Renversement des priorités

Au Luxembourg l'existence des écoles privées a été trop longtemps un alibi pour ne rien faire en faveur de l'école publique. Les ministres chrétiens-sociaux successifs n'ont accordé qu'un rôle supplétif à l'Etat. Ils n'ont pas permis à l'école publique de s'adapter ni d'expérimenter des voies nouvelles.



### Libre choix des parents avec respect de leurs convictions

Actuellement ceux qui sont privés de chances égales par rapport à d'autres parents sont ceux qui normalement mettraient leurs enfants dans des internats laïcs, mais qui, en l'absence d'internats de l'Etat, sont obligés de les confier soit à des écoles confessionnelles luxembourgeoises, qui seules peuvent prendre des pensionnaires, soit de les envoyer à l'étranger dans des internats laïcs.

Or, cette contrainte est le fait de l'Etat lui-même qui, déjà avant la Première Guerre mondiale, sous des gouvernements essentiellement chrétiens-sociaux, avait sciemment négligé de construire des internats pour les écoles de l'Etat. Par cela il abandonnait et abandonne d'ailleurs encore toujours à certaines congrégations religieuses le monopole de l'éducation des filles et une partie de l'éducation des garçons.

C'est donc en toute quiétude d'esprit et sans devoir nécessairement passer pour un ennemi de l'enseignement confessionnel que l'on peut être opposé au financement pur et simple par l'Etat des écoles privées au stade actuel de notre système de l'enseignement qui prive les parents de choisir en toute liberté l'établissement où l'enfant trouvera la formation et l'éducation qu'ils désirent lui donner.

Alain Schaack, in: Rép Lorrain, 17/12/70

L'enseignement public a été longtemps dénigré pour garantir un certain monopole aux institutions privées (enseignement des filles, internat)

L'école publique revendique avec force le droit d'aller de l'avant et d'être flexible pour répondre aux aspirations des jeunes.

Les défenseurs de l'école publique reconnaissent les performances des écoles privées. En pouvant choisir leurs élèves elles restent à l'abri de nombreux problèmes auxquels l'école publique est confrontée. Garant de l'enseignement obligatoire l'école publique ne peut ni ne veut admettre certains élèves et en refuser d'autres.

Le gouvernement actuel essaie (trop timidement, le rédacteur) de rapprocher à l'intérieur de l'école publique les couches sociales par un enseignement différencié. Le Tronc Commun serait un pas vers l'école globale, qui veut tenir compte des capacités individuelles des élèves pour mieux les développer. Pareille expérience n'est valable que s'il y a rencontre entre toutes les couches sociales dans une même école. Il n'en sera pas de même si les enfants des classes aisées se réfugient dans le privé.

On peut se poser des questions sur la nature de l'opposition de certains milieux contre l'école globale alors que ces mêmes milieux sont les plus farouches partisans de l'école privée. Rappelons-leur seulement que des écoles catholiques allemandes ont emprunté la même voie. (cf. Katholische Gesamtschule Münster)

Une guerre scolaire serait tout à fait artificielle et ne contribuerait qu'à dévier l'attention des efforts d'adaptation de l'école publique.

L'Eglise peut-elle d'ailleurs se plaindre d'une école publique où elle est présente de plein droit? Personne ne veut bannir Dieu de l'école publique. Des compromis sont possibles, la convention avec le Verlorenkost le démontre. Mais certains agitateurs semblent avoir intérêt à saboter tout dialogue et toute entente pour tirer des avantages politiques d'une confrontation.

Serge